

RÉSUMÉ CRITIQUE : « HANBOOK OF DIGITAL POLITICS »

Lena Alexandra Hübner
Université du Québec à Montréal

Coleman, S. et Freelon, D. (dir.) (2015). *Handbook of Digital Politics*. Washington, DC : Edward Elgar Publishing.

Dirigé par Stephen Coleman¹ et Deen Freelon², l'ouvrage présenté ici offre un regard d'ensemble sur les principales problématiques d'un sous-champ de la communication politique, celui des études sur les phénomènes liés au web. Les deux responsables de l'édition du livre précisent que celui-ci poursuit deux objectifs : 1) explorer comment les différents acteurs sociaux, politiques et économiques, animés par différentes motivations, ont contribué à construire le phénomène de la communication politique sur le web; 2) explorer la double facette des services d'Internet, qui sont à la fois institutionnalisés et instruments de contestation. Malgré ce double objectif, l'ouvrage n'est pourtant pas constitué de deux grandes parties clairement définies. Il est plutôt divisé en sept sections thématiques au sein desquelles les textes poursuivent l'un ou l'autre des objectifs distincts.

La première partie de l'ouvrage est consacrée à la constitution de cadres théoriques pour appréhender le potentiel démocratique de la communication politique en ligne. Quatre auteurs y discutent des liens entre Internet, participation politique, démocratie, médias et économie néolibérale. Les textes de la deuxième partie du livre prolongent cette réflexion vers les logiques démocratiques du web. Ce faisant, six chapitres présentent les résultats d'études qui s'intéressent aux applications offertes par ou pour les institutions gouvernementales et parlementaires, par exemple les plateformes web de campagnes électorales, les applications de vote électronique ou les pétitions sur le web. Après le rôle d'Internet dans la politique conventionnelle, c'est-à-dire du recours au web par les institutions politiques, la troisième partie de l'ouvrage est consacrée à l'engagement citoyen. Celui-ci y est défini comme la participation des citoyens à la vie politique, qu'elle soit

¹ S. Coleman est professeur en communication politique à l'Université de Leeds.

² D. Freelon est professeur adjoint en communication à l'American University of Washington.

contestataire, sympathisante, collective ou individuelle. Les processus communicationnels de mouvements sociaux et l'agir politique des jeunes en ligne sont abordés. La quatrième partie traite de la question du « parler politique ». Les auteurs s'intéressent tant à la conversation informelle qu'à la délibération et aux interactions lors de l'usage parallèle de deux médias (la télévision et Internet). Cette thématique « cross-média » permet un passage fluide vers la cinquième partie, qui porte sur le journalisme. Les auteurs y discutent des notions de *gatekeeping*, de *gaterwatching* et d'*infotainment* à l'ère du web 2.0. La sixième partie du livre discute de la question d'Internet en tant qu'instrument de surveillance, tandis que la dernière partie de l'ouvrage explore des pistes pour de futures recherches, telles que l'étude de la visibilité du contenu politique sur la Toile, l'analyse de contenu quantitative automatisée et l'observation de phénomènes politiques en ligne à l'aide du *social computing*.

De manière générale, l'ensemble des textes témoigne de la vivacité de ce champ de recherche qui regroupe un grand nombre d'objets, d'approches théoriques et de méthodologies. Il en résulte toutefois une multiplicité d'interprétations concurrentes : les contributions citoyennes en ligne sont situées entre logique démocratique et marchande, et les stratégies communicationnelles des acteurs institutionnels, entre voie d'accès au dialogue et régulation d'opinion publique. Comme l'opposition de points de vue relève surtout de la diversité des approches théoriques et des positionnements épistémologiques au sein même de ce champ de recherche, nous avons décidé de nous concentrer dans le présent texte sur la discussion des contributions théoriques du livre, soit sur sa première partie.

Conceptualiser la politique à l'ère du numérique

La première partie de l'ouvrage se compose de quatre textes qui ont pour but de reconsidérer et de comparer les perspectives théoriques divergentes dans le domaine de la communication politique en ligne. Pour commencer, Dahlgren (chapitre 2) propose de reconsidérer les cadrages théoriques des études sur le rôle politique d'Internet qui s'inscrivent dans une réflexion sur l'état actuel de la démocratie. Selon cet auteur, pour étudier le rôle de la participation politique, en ligne ou hors ligne, il s'agit d'abord de comprendre dans quel contexte social celle-ci se situe. L'auteur propose, comme d'autres (Fraser, 2005; Miège, 2010; Negt 2007), de repenser la théorie de l'espace public d'Habermas de façon critique. Pour ce faire, il a recours à deux concepts clés de cette théorie (société civile et sphère publique) et définit son

concept de « cultures civiques³ » (*civic cultures*). Selon Dahlgren, la société civile fait référence à la liberté d'association des citoyens pour discuter d'affaires communes qui dépassent la sphère privée. C'est au sein de cette association que le politique émerge. Toutefois, afin de critiquer l'État ou l'économie, ce « politique » doit se transformer et se manifester dans ce que l'on appelle la « sphère publique⁴ », arène communicative de la politique. Notons ici que la participation commence avant l'émergence d'un débat dans la sphère publique. Selon Dahlgren, la condition pour qu'il y ait participation citoyenne est une « culture civique ». Il explique que les citoyens doivent être habitués à des pratiques participatives, doivent disposer d'une confiance en leurs concitoyens, qui renforce les liens sociaux, et doivent connaître des espaces communicationnels pour se forger une identité citoyenne. Il s'agit là d'un concept qui se rapproche de ce que Giguère et Bernard (2005) appellent un lieu pour l'acquisition de « compétences citoyennes », comme prendre la parole ou argumenter. C'est dans ce contexte que Dahlgren propose d'étudier d'abord les « cultures civiques » au lieu de partir d'une analyse des débats dans la sphère publique, dans le but de montrer ce qui limite et ce qui facilite la participation citoyenne sur le web.

Pour étudier les « cultures civiques » dans un contexte numérique, il s'agit donc de mieux saisir les contextes et les modes des usages citoyens, les acteurs sociaux impliqués, les circonstances situationnelles, les relations de pouvoir et leurs liens avec les espaces communicationnels. Pensons ici aux études des conversations politiques émergeant au sein d'espaces voués au divertissement, comme les communautés de fans, sous la condition qu'elles inscrivent les discours observés *in situ* dans leur contexte social plus large. Une telle démarche dépasserait les divergences conceptuelles quant à l'étude du potentiel démocratique d'Internet et permettrait de décrire le système démocratique au sein duquel la participation émerge. Il serait ainsi possible de définir le terme démocratie dans un contexte spécifique afin d'éviter des jugements hâtifs sur l'état de la démocratie, en comparant celui-ci à des idéaux types comme la démocratie participative. Ceci étant dit, l'auteur ne surévalue pas l'action politique au quotidien en qualifiant de « politiques » des

³ Nous avons choisi le terme *cultures civiques* afin de rester proche de l'expression originale, étant donné que *culture civique* est un synonyme valable de *culture citoyenne* en français.

⁴ La différence entre *espace public* et *sphère publique* relève d'un problème de traduction du mot allemand *Öffentlichkeit*. Une première traduction française réfère à *espace public*, tandis que la traduction anglaise renvoie à *public sphere*. Pour certains auteurs, comme Morsel (2005), le terme *espace* ajoute une connotation spatiale au concept initial. Le terme plus abstrait *sphère* s'impose alors.

actions sans effets en matière de changement social. Au contraire, il invite à mieux définir quelles actions précèdent l'action politique.

L'origine des désaccords au sujet des interprétations concurrentes de la participation citoyenne à la vie politique en ligne se trouve donc, pour Dahlgren, dans les différentes conceptions idéales de la démocratie mobilisées par les auteurs pour étudier le potentiel démocratique du web.

À l'inverse, pour Couldry (chapitre 3), l'opposition des points de vue relève davantage de l'absence d'études sur la motivation des citoyens. Selon Couldry, trop d'auteurs technodéterministes définissent le pouvoir des individus uniquement en fonction des ressources technocommunicationnelles dont ils disposent, négligeant ainsi le rôle des acteurs impliqués, leurs motivations et les relations de pouvoir qui en résultent. Alors que cet accent mis sur l'importance de l'analyse du contexte et des relations de pouvoir reste proche de l'argumentation de Dahlgren, Couldry se distancie de ce dernier en ayant recours à une définition de la démocratie qu'il emprunte à Charles Tilly. Ce dernier décrit la démocratie comme un ensemble de mesures prises par l'État pour agir conformément aux demandes des citoyens. Empruntant une perspective historique, Tilly cherche les facteurs stables qui encouragent la participation citoyenne à travers les siècles. Il découvre trois conditions macrosociologiques. La première concerne les différents réseaux auxquels chaque citoyen appartient (famille, amis, etc.). Ces réseaux doivent être intégrés dans les processus de négociation des politiques publiques. Les citoyens soumettent les affaires communes à une consultation réciproque entre eux et leurs réseaux de confiance, sans recours obligatoire à un leader d'opinion. Cette consultation est pour Tilly un préalable pour qu'il y ait par la suite un processus démocratique. Les institutions politiques devraient donc soutenir une structure permettant à des groupes de citoyens de développer des capacités pour échanger dans un espace commun. La deuxième condition de Tilly consiste en l'ouverture des politiques publiques à tous les membres de la société civile, peu importe leur statut socioéconomique. La troisième touche au débat public, alors que l'auteur affirme que ce débat doit être intégré en tant qu'étape centrale dans le processus de la formation des politiques publiques.

Couldry conclut que les deux premières conditions de Tilly ne se trouvent pas réalisées sur le web. En ce qui concerne la première, Couldry souligne que la politique privilégie la consultation citoyenne uniquement à des fins de contre-expertise, c'est-à-dire que les acteurs politiques incitent les usagers à les appuyer

dans leurs démarches visant à discréditer l'opposition; ainsi, la participation à la démocratie traditionnelle, par exemple le débat avec les citoyens, sera de moins en moins encouragée. Cela relèverait du fait qu'il est plus facile de motiver l'électorat à participer à une coalition de contestation au sein d'un environnement de surcharge d'information comme le nôtre. Internet contribue donc à créer des « moments disruptifs » et non un changement politique de longue durée. Ce concept se retrouve d'ailleurs dans le neuvième chapitre de l'ouvrage écrit par Wright. Son étude de cas comparative portant sur le rôle des pétitions électroniques dans le programme politique témoigne de ces « moments disruptifs », les pétitions n'ayant pas amené un changement politique stable. Couldry conclut que l'absence d'un tel changement mène à la perte de confiance des citoyens envers le système actuel. La deuxième condition ne s'applique pas non plus : Couldry affirme que la fracture numérique persiste. En revanche, la troisième se trouve partiellement réalisée; grâce à Internet, les institutions sont devenues plus vulnérables.

C'est ce dernier constat qui est au cœur de la réflexion de Dutton et Dubois (chapitre 4). Ces auteurs repensent les liens théoriques entre démocratie et Internet d'un point de vue médiatique. Pour ce faire, ils introduisent le concept du « cinquième pouvoir » (*fifth estate*), prolongeant ainsi la réflexion de Burke. Ce dernier est à l'origine de l'expression « quatrième pouvoir » pour désigner le rôle de la presse face aux pouvoirs exécutif, législatif et juridique incarnés par l'État. Comme Dahlgren, Dutton et Dubois affirment que le débat sur la forme de la démocratie est à la base des interprétations concurrentes au sujet de la participation citoyenne en ligne. Pour Dutton et Dubois, ce débat aurait écarté les réflexions sur les nouvelles formes organisationnelles sur le web qui sont désormais mobilisées par les citoyens. Ils soulignent que l'accès à l'information n'est plus lié à une institution : pour chercher de l'information supplémentaire, les citoyens ne s'adressent plus à une institution comme un journal ou une instance gouvernementale, mais font une recherche sur Google. De cette façon, ils trouveraient de nouvelles sources d'information indépendantes des institutions médiatico-politiques. Comme le montre aussi Couldry, ces informations permettent à chaque citoyen, jusqu'à un certain point, de rendre les institutions responsables (*accountable*) envers la société civile. Le « cinquième pouvoir » se caractérise donc par sa nature individuelle et non institutionnalisée. Cependant, ce concept ne dépend pas d'un accès universel et égalitaire à Internet. Or ces auteurs notent qu'Internet génère une masse critique qui élargit le nombre de personnes qui discutent d'affaires publiques. Le web constitue pour eux ce que Dahlgren appelle un « espace communicationnel » qui existe parmi tant d'autres. Le concept du « cinquième pouvoir » permet ainsi

d'expliquer, par exemple, le traitement médiatique de l'explosion de gaz à Nanjing (Chine, 2010), où des blogueurs avaient remis en cause les faits tels qu'ils avaient été rapportés par la presse étatique. Ici, nous aimerions nuancer les propos de Dutton et Dubois en renvoyant à Flichy (2008) et Cardon (2010), qui étudient la hiérarchisation de l'information de Google selon le nombre de clics. Ils s'opposent à l'argument selon lequel les citoyens trouveraient « de nouvelles informations » en ligne, les informations les plus consultées correspondant à celles des médias traditionnels.

Alors que Dutton et Dubois écartent l'inégalité d'accès de leur modèle théorique, Schradie (chapitre 5) se concentre sur ce phénomène. Il retrace les discours idéologiques qui entourent la participation citoyenne sur Internet depuis sa naissance. L'auteur montre que l'idéologie californienne promouvant un accès libre et égalitaire à Internet a été intégrée à un système économique néolibéral avec la marchandisation de ses différents services. Depuis cette intégration, le développement de plateformes participatives s'insère dans une nouvelle idéologie que Schradie appelle « idéologie de la Silicon Valley » (*Silicon Valley ideology*). Celle-ci se caractérise par un paradoxe : d'un côté, l'accent est mis sur les nouvelles possibilités de participation citoyenne et les libertés individuelles comme force primaire et, d'un autre côté, il est mis sur les marchés libres et les corporations privées qui continuent à dominer la sphère publique. En jouant sur cette double facette d'Internet, « l'idéologie de la Silicon Valley » cache les inégalités sociales. En ce sens, les usages citoyens d'Internet font partie intégrante de ce cadre néolibéral qui exacerbe les inégalités plus qu'il les diminue. Pour Schradie, les théories actuelles qui ne s'insèrent pas dans ce paradigme, rendant compte de l'imbrication de la démocratie et du néolibéralisme en ligne, contribuent à la mystification de l'expression « fracture numérique ». Pour y remédier, l'auteur démystifie trois discours que l'on retrouve dans les écrits scientifiques.

Premièrement, la fracture numérique n'est pas un problème que l'on a surmonté en améliorant l'infrastructure. L'accès à Internet ne garantit pas l'adoption de la technologie. Deuxièmement, la fracture numérique n'est pas une fracture générationnelle. Les études récentes témoignent de divers usages au sein même de la « génération Internet ». Les divisions de classes et les inégalités Nord-Sud persistent. Troisièmement, Internet n'est pas égalitaire. Le numérique ne permet pas de faire abstraction des différences culturelles et ethniques. En revanche, il existe une fracture liée aux compétences techniques et au nombre de dispositifs techniques dont une personne dispose. Schradie conclut que la prise de pouvoir des individus,

dont parlent Dutton et Dubois, n'est qu'un discours issu de « l'idéologie de la Silicon Valley » et que le système capitaliste continue à fonctionner selon les pouvoirs hégémoniques qui relient le marché, l'État et la société civile.

Un point de départ pour de nouveaux cadres d'analyse

L'ouvrage *Handbook of Digital Politics* constitue un point de départ intéressant permettant de sortir de la simple discussion des effets positifs ou négatifs des usages politiques de dispositifs sociotechniques. Cette discussion entre cyberoptimistes et cyberpessimistes a récemment été ressuscitée par Manuel Castells et Christian Fuchs (Mabi et Théviot, 2014). Tandis que Castells décrit la nouvelle lutte de pouvoir entre les grands conglomérats médiatiques transnationaux et le public créatif, Fuchs remet en cause le contre-pouvoir du public en affirmant que la créativité humaine serait réduite à l'état de marchandise (Punie, 2011). Au lieu de penser la technologie comme instrument qui influence la politique, une vision qui continue à dominer dans les écrits scientifiques malgré les arguments bien étayés de la critique des théories technodéterministes, Coleman et Freelon expliquent que le présent ouvrage considère le rôle des technologies numériques comme constitutif, comme une tension entre reproduction et changement de l'organisation sociale du pouvoir.

Malgré la vue d'ensemble qu'offre cette première partie, le lecteur doit lui-même tirer sa conclusion de cette comparaison d'approches. Bien qu'il puisse opter pour une position parmi d'autres, le lecteur a ici la possibilité de relier les différents aspects abordés par les auteurs afin de trouver un nouvel appareil théorique qui permet le dépassement des divergences conceptuelles. Un tel cadre, qui serait à la fois nuancé et multidimensionnel, tout en allant au-delà des études empiriques et descriptives, est entre autres revendiqué par Voirol (2014), Lemieux (2014) ou Van Dijck (2013). Si l'on adopte une telle position, quatre constats peuvent être retenus :

1. L'importance accordée au rôle des technologies numériques dépend de la conception de la démocratie. Parle-t-on de démocratie représentative ou de démocratie participative? S'intéresse-t-on à la démocratie en vigueur, ou décrit-on la démocratie comme partiellement surdéterminée par des logiques économiques?
2. Pour mieux saisir le potentiel démocratique des différents services d'Internet, il importe de réinscrire les usages citoyens dans leurs contextes sociaux plus larges.

3. Ceci permettrait de nuancer les interprétations diversifiées par rapport à la prise de pouvoir individuelle des citoyens en dressant un portrait plus complexe des multiples relations de pouvoir impliquées dans la communication politique telle qu'elle existe sur le web.
4. Ce portrait complexe permettrait en même temps de ne pas délaissier les inégalités liées aux aspects économique et politique de la participation citoyenne en ligne.

Les parties deux à sept du livre proposent des discussions qui font référence à différents éléments liés à ces constats. Dans sa recension des écrits sur la communication de partis politiques en campagne électorale, Kreiss (chapitre 8) reprend le débat sur les conceptions de la démocratie. Wells *et al.* (chapitre 12) proposent d'étudier la « culture civique » des jeunes. Toutes ces contributions assurent une cohérence de l'ensemble du livre et nous présentent plusieurs façons d'opérationnaliser des notions développées lors de la partie présentée ici à partir d'une multitude d'objets de recherche et de méthodologies différentes.

Références

Cardon, D. (2010). *La démocratie Internet : promesses et limites*. Paris, France : Seuil/La République des idées.

Flichy, P. (2008). Internet et le débat démocratique. *Réseaux*, 4, 159-185.

Fraser, N. (2005/1992). Repenser l'espace public : une contribution à la critique de la démocratie réellement existante. Dans N. Fraser (dir.), *Qu'est-ce que la justice sociale? Reconnaissance et redistribution* (p. 107-144). Paris, France : La Découverte.

Giguère, C. et Bernard, M. (2005). L'éducation à la citoyenneté. Pour relever collectivement les défis de la participation. Dans M. Venne (dir.), *L'annuaire du Québec* (p. 456-463). Montréal, Québec : Fides.

Lemieux, C. (2014). Étudier la communication au XXI^e siècle. De la théorie de l'action à l'analyse des sociétés. *Réseaux*, 2(184-185), 279-302.

Mabi, C., et Théviot, A. (2014). Présentation du dossier. S'engager sur Internet. Mobilisation et pratiques politiques. *Politiques de Communication*, 2(3), 5-24.

Miège, B. (2010). *L'espace public contemporain : approche info-communicationnelle*. Grenoble, France : Presses universitaires de Grenoble.

Morsel, J. (2005). Communication et domination sociale en Franconie à la fin du Moyen Âge : l'enjeu de la réponse. Communication présentée lors de la *Deuxième Journée d'étude sur « l'espace public au Moyen Âge »*. Récupéré de <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00388554>

Negt, O. (2007). *L'espace public oppositionnel*. Paris, France : Payot.

Punie, Y. (2011). Introduction : New Media Technologies and User Empowerment. Is there a Happy Ending? Dans J. Pierson, E. Mante-Meijer et E. Loos (dir.), *New Media Technologies and User Empowerment* (p. 9-21). Frankfurt am Main, Allemagne : Peter Lang Verlag.

Van Dijck, J. (2013). Social Media Platforms as Producers. Dans T. Olsson (dir.), *Producing the Internet. Critical Perspectives of Social Media* (p. 45-62). Gothenburg, Suède : Nordicom.

Voirol, O. (2014). D'un paradigme à l'autre. Sur quelques glissements théoriques dans l'étude de la communication sociale. *Réseaux*, 2(184-185), 247-278.